

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] RE: extension de la carrière SAS ETS BOCAHUT/GLAGEON

Date : Thu, 15 Jun 2017 13:30:43 +0000

De : > BETTIGNIES Frederic (par Internet) <FREDERIC.BETTIGNIES@lenord.fr>

Répondre à : BETTIGNIES Frederic <FREDERIC.BETTIGNIES@lenord.fr>

Pour : ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr <ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr>

Bonjour ,

Habitant la commune de GLAGEON et plus précisément le 26 rue du CALLOIT , j'ai acquis cette maison par acte notarié le 23/12/2016 sans avoir été nullement informé ni par le notaire , ni par le certificat d'urbanisme délivré par la commune de GLAGEON de l'état d'avancement du projet d'extension de la carrière des ETS BOCAHUT GLAGEON .

Adjoint au maire de la commune , je savais qu'un projet existait (évoqué lors des études du PLU , mais aussi informations issues d'un premier dossier déposé en 2015) mais il avait été affirmé que ce projet était en sommeil , comme la carrière actuelle elle-même depuis 2 ans .

J'ai pu lire l'avis de l'autorité environnementale (disponible sur internet) , qui résume le dossier soumis à enquête publique , et qui appelle les remarques suivantes , que je formule en tant que citoyen et riverain de la carrière, *sans aucune interférence d'aucune sorte avec mon mandat électif* . Le conseil municipal a rendu un avis unanime sur la question et ma correspondance vise à protéger autant que possible les intérêts de ma famille et notre qualité de vie .

_1 °) Présentation du Projet _

Je regrette qu'aucune réunion de concertation n'ait été organisée avec les habitants et que l'exploitant se soit contenté d'un affichage réglementaire relatif à l'enquête publique , par ailleurs insuffisant. Plusieurs rues , dont la mienne , située dans le périmètre au 1/10 n'ont fait l'objet d'aucun affichage .

2 °) Qualité de l'étude d'impact .

De façon générale , le résumé non technique traite très peu des impacts sur l'habitat et les habitants de la commune . Le dossier est très détaillé quant à la protection de l'environnement floristique et faunistique mais ignore le fait que des familles habitent à proximité immédiate . Elles seront dans une proximité encore plus immédiate , sans l'avoir plus choisi que les oiseaux ou les haies concernées , mais ne font l'objet d'aucune protection particulière .

PERIMETRE ET PROFONDEUR

**

L'exploitant a adapté son projet pour éloigner le périmètre d'extraction du secteur de la cité Bel air , mais aucune donnée n'est communiquée pour la rue du Calloit , tout aussi proche et située en contre bas du niveau de départ de la future carrière .

Le projet évoque une profondeur d'extraction de 97 m pour la nouvelle carrière et 110 pour

l'ancienne . En dehors de la présence potentielle de pierres exploitables et économiquement rentables , l'exploitant a-t-il réalisé des études quant aux conséquences de ces extractions sur les terrains environnant , et notamment la résistance des structures bâties anciennes ou récentes ?

Les anciennes maisons des rues du CALLOIT et du Moulin à vent sont bâties sur caves , les récentes sur des fondations légères et peu profondes . Mon habitation est bâtie sur cave . L'acte notarié note l'absence d'aléa minier à cet endroit tout comme l'absence de risque sismique. Les abattages ou opérations de creusement vont faire subir aux terrains des vibrations et ondes de choc comparables à des séismes (j'ai habité durant 10 ans la rue Trieux le Coq , rive raine de la carrière actuelle , et les chocs consécutifs aux abattages faisaient tomber la vaisselle dans les meubles ...) . Or , aucune étude n'est évoquée quant à la résistance des bâtis et aux mesures compensatoires à envisager .

POUSSIÈRES

Sur la gestion des poussières , le document évoque de façon subliminale un empoussièr ement supérieur aux valeurs guide de l'OMS et indique que la surveillance se pouruivra .

Il serait judicieux de faire gérer cet empoussièr ement , par maîtrise de l'activité , y compris pour les zones habitées riveraines et celles qui sont obligatoirement traversées par les poids lourds entrant et sortant de la carrière . Ces véhicules disséminent les poussières qui stagnent ensuite dans les rues de type urbain de GLAGEON , et se trouvent remuées à chaque passage de véhicule ou chaque courant d'air . De fait , les habitants des rues Trieux le coq ou rue du Calvaire habitent dans un environnement plus empoussiéré que la carrière elle-même. Les impacts sur la santé publique devraient être mesurés , gérés , compensés en surplus des conséquences sur l'empoussièr ement du milieu . Les efforts d'humidification de la voie de circulation par l'exploitant sont louables mais insuffisants à éviter que les véhicules soient couverts de poussières , les vitres des habitations soient très sales , les écoulements d'eaux pluviales soient saturés ...

BRUIT

Les activités de fonds de carrière ne devraient pas être autorisées avant 8h le matin . La circulation des poids lourds produit plus de bruit que l'activité de la carrière elle-même , et bien en amont de l'horaire de 5h00 évoqué . A minima , les chargements devraient être interdits jusqu'à 7h00 de façon cohérente avec les activités de fonds de carrière .

Les 75 rotations de camion en moyenne évoquées par le dossier impliquent 150 passages (A/R) dans les rues trieux le coq et du Calvaire , ce qui est un calvaire pour ces rues . L'été , les camions arrivent et stagnent dans la rue dès 4h du matin ce qui rend impossible de dormir , de laisser les fenêtres ouvertes ...

La sécurité des piétons et des véhicules en stationnement y est très aléatoire (projections de granulats , vitesse des véhicules ...) . Des mesures sévère de contrôle des bachages et des vitesses doivent être mises en place .

Conditions de remise en état proposées

La constitution de 2 plans d'eau contenant 15M m3 d'eau sur 30 ha , d'une profondeur de 85 à 87 m doit être étudiée sous tous les angles . GLAGEON est une commune de 1800 habitants , qui ne pourra gérer la sécurité publique de ces lieux , notamment si l'exploitation venait à pér icliter dans un délai inférieur aux 30 ans sollicités . La constitution progressive de ce bassin , en premier lieu dans la carrière actuelle pose le problème de la sécurité publique , mais aussi de la prévention des

risques : perméabilité des terrains , capacités à retenir ce volume d'eau et d'éviter tout risque d'inondation des terrains en déclivité par rapport au niveau de la carrière , gestion d'activités illicites (baignades , plongées sauvages , effet " décharge" ...).

Un projet de remise en état , avec les conditions d'exploitation précises doit être engagé au plus vite , notamment au regard des conditions économiques aléatoires . La carrière vient de connaître 2 ans de sommeil , qu'aviendrait-il si l'activité venait à cesser dans 5 , 10 ou 15 ans ?

De façon générale , je demande que les conséquences directes sur les habitants , leur sécurité , leur santé , leur confort de vie , la pérennité de leur patrimoine ou de leur habitat , les conséquences futures de la constitution d'un plan d'eau de 30ha et de 85 m de profondeur soient prises en compte , étudiées et éventuellement compensées au même titre que les conséquence floristiques ou faunistiques . Je demande que la concertation soit dynamisée , que l'exploitant et l'autorité préfectorale fassent preuve de pédagogie autant que d'écoute et de respect, sans aucune volonté pour ma part de nuire.

Les études ou concertations supplémentaires qui pourraient retarder le projet dans le temps n'auraient par ailleurs aucune conséquence dommageable sur l'emploi , dont l'exploitant affirme lui-même que le projet d'extension sera au mieux "neutre" de ce point de vue .

Frédéric BETTIGNIES

26 RUE DU CALLOIT

59132 GLAGEON